

APPEL A PROJETS

1^{er} semestre 2022

Contexte

Le Département de l'Orne soutient et accompagne les établissements d'enseignement et de pratique artistique du territoire par le biais de son Schéma départemental des enseignements et des pratiques artistiques (SDEPA).

Ces établissements portent à la fois des missions pédagogiques et artistiques mais aussi culturelles et territoriales. Ils rayonnent sur leur territoire et mettent en œuvre des projets partenariaux à différentes échelles.

Objectifs

- Valoriser et soutenir les initiatives pédagogiques,
- Accompagner l'évolution des pratiques pédagogiques (modernisation des pratiques, innovation, pratiques inclusives),
- Encourager les rencontres et collaborations inter-établissements,
- Mettre en valeur les différentes spécialités artistiques (musique, danse, art dramatique, arts plastiques, arts du cirque),
- Favoriser la présence d'artistes dans les établissements d'enseignement,
- Enrichir le parcours des élèves par l'ouverture à d'autres esthétiques.

Description des aides

Chaque établissement adhérent au Schéma départemental des enseignements et pratiques artistiques (SDEPA) pourra présenter deux projets par année civile.

Les projets financés pourront être pluridisciplinaires ou disciplinaires (une discipline), et devront répondre à au moins deux des critères suivants :

- être à caractère départemental impliquant une collaboration avec au moins un autre établissement du réseau,
- collaborer avec d'autres acteurs culturels : artistes professionnels, lieux de diffusion, lieux de création, associations de pratique en amateur, festivals...

- avoir un contenu pluridisciplinaire et/ou plusieurs esthétiques,
- avoir une diffusion élargie à destination du grand public,
- **Nouveau : mettre en œuvre une pratique pédagogique inclusive** (ex : projet musical incluant des élèves/pratiquants en situation de handicap),
- **Nouveau : présenter un caractère innovant** (ex : création d'un cours pluridisciplinaire, création d'un cours de pratique musicale semi-collectif, projet incluant des pratiques numériques).

Financement :

50% du coût du projet avec un plafond variable selon la typologie suivante :

- projet disciplinaire (ex : projet musique) : plafond de 1500 €.
- projet pluridisciplinaire (ex : projet musique et danse) : plafond de 2 000€.

Possibilité d'accompagnement et de conseils au montage des projets.

Modalités

Pour un projet se déroulant sur le premier semestre de l'année civile :

- **Dépôt des dossiers avant le 14 février 2022** (demande intégrée au dossier de demande de subvention de la structure).

NB : pour un projet se déroulant sur le second semestre de l'année civile, un deuxième appel à projets sera publié (dépôt des dossiers avant le 30 juin 2022).

Pour un projet se déroulant sur l'année scolaire, la demande pourra être faite en février ou en juin.

CONTACT :

Conseil départemental de l'Orne
Direction de l'action culturelle, de la lecture publique et de l'innovation territoriale
10, avenue de Basingstoke – CS 30528 – 61017 ALENCON Cedex

Chargée de mission SDEPA : M^{me} Emeline PELLET-TECHER – tél. : 02 33 81 23 14 – pellet-techer.emeline@orne.fr
Gestionnaire administrative : M^{me} Isabelle DESMAREST - tél. : 02.33.81.23.13 – culture@orne.fr